

Le Sarrysien





**Commémoration
du 8 mai 1945**



Vernissage de l'exposition Sarrygolo



**Collecte au profit des Restos du cœur
et SOS Bébés**



Informations jeunesse	4
La vie des commissions	5
Un Sarrysien.....	15
Les délibérations du conseil municipal.....	16
Une association châlonnaise	17
État civil	18
La recette	18
Tribune libre	19
Informations pratiques.....	20
Plan du village	21
En direct de Châlons Agglo	22

Sommaire

Édito

Le retour des beaux jours et l'arrivée de l'été nous font oublier le dernier épisode de COVID que nous venons de traverser. Même si l'horizon s'est éclairci, il faut rester vigilant.

Depuis quelques semaines, notre service « espace vert » s'attache à embellir notre village. N'hésitez pas à les accompagner en entretenant vos trottoirs.

Le terrain d'honneur de football vient d'être rénové. Après trois arrosages, l'implantation du gazon devrait être réussie. Les joueurs retrouveront une belle pelouse pour la rentrée de septembre.

Après plusieurs mois de préparation sur le projet photovoltaïque, celui-ci est en cours d'installation sur le toit du court du tennis couvert (club omnisports). Il entrera en production dès le mois de juillet pour une durée minimum de 20 ans. Cette production d'énergie renouvelable va apporter une recette supplémentaire pour notre collectivité.

La commune de SARRY en lien avec la communauté d'agglomération met en place une campagne de sensibilisation. Vous pouvez retrouver le message « Ici commence la Marne, ne rien jeter, ne rien vider » sur les avaloirs visibles reliés directement au cours d'eau (la Blaise en ce qui nous concerne).

Venez nombreux participer aux différentes animations organisées par les associations et commissions municipales.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bel été, de bonnes vacances et une bonne lecture de ce *Sarrysien*.

Hervé Maillet
Maire de Sarry

Nos services à votre écoute

Accueil téléphonique
03 26 65 87 02
du lundi au vendredi

contact.mairie@sarry-champagne.net



Suivez l'actualité de Sarry
<http://sarry-champagne.net>



Facebook
[Sarry.Marne.Officiel](https://www.facebook.com/Sarry.Marne.Officiel)

Accueil du public le mardi de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Téléchargez
l'appli CityAll



Micro-crèche : elle est située dans le lotissement Les Soranges, juste à côté des maisons seniors et non loin de l'école. Les travaux avancent : le bâtiment est hors d'eau, hors d'air et les travaux intérieurs sont en cours. Malgré quelques retards sur la livraison de certains matériaux, l'ouverture devrait pouvoir être maintenue pour septembre 2022.

Pour rappel, la structure pourra accueillir 12 enfants. Elle sera ouverte sur une amplitude de 7h à 18h30 du lundi au vendredi. Les enfants seront encadrés par 4 professionnels de la Petite Enfance. Ils bénéficieront d'un espace de 190m2 dont 88m2 d'espace de vie, 3 dortoirs et d'un jardin avec terrasse pour profiter de l'extérieur.

Vous pouvez suivre l'avancement du projet, vous renseigner ou effectuer une préinscription via <https://www.facebook.com/LesPtitsNounoursSarry> ou lesptitsnounours@free.fr

Informations jeunesse



Le Contrat d'Engagement Jeune : un accompagnement pour trouver une solution !

Il s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » institué en faveur de l'emploi des jeunes et qui a permis à près de 4 millions d'entre eux de trouver une solution : **un emploi, une formation ou un parcours d'insertion.**

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (ou 29 ans lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont ni étudiants, ni en formation et qui présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

En vigueur à compter du 1^{er} mars 2022, le **Contrat d'Engagement Jeune propose un accompagnement individuel.**

Le Contrat d'Engagement Jeune, qu'est-ce que c'est ?

Un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois pour les jeunes en

fonction de leur profil, avec l'objectif de les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi.

Quand un jeune signe son contrat, il bénéficie de :

- **Un accompagnement par un conseiller dédié** qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable
- **Un programme intensif** de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités
- **Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros** par mois en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements



Pour tout renseignement, contacter la Mission Locale :
8, avenue de la Gare
51000 Châlons en Champ.
Tél. 03 26 68 54 02

Un poulailler au collège Jean Moulin !

Le 2 avril 2022 a eu lieu la journée portes ouvertes du collège Jean Moulin. Nos élèves de CM1 et CM2 ont pu visiter l'établissement et échanger avec les enseignants, le personnel administratif et des élèves. Beaucoup de « futurs 6^{ème} » étaient impressionnés par la taille du collège et les infrastructures (le gymnase, la cantine...). Chaque professeur a proposé des animations pour faire connaître sa matière.

C'est à l'occasion de cette matinée, qu'a eu lieu l'inauguration du poulailler du collège « chicken home ». Ce projet porté par Emilie MAGNAVAL, principale-adjointe, a mobilisé beaucoup d'acteurs comme des commerçants pour la récupération des palettes, le lycée Agricole de Somme-Vesle pour les 5 pensionnaires, les enseignants et les élèves pour les plans et la construction. Ce projet à vocation pédagogique entre dans une démarche de développement durable et va permettre de recycler une partie des déchets de la cantine et ainsi sensibiliser les élèves.



Les maisons Séniors

La micro-crèche

Des maisons séniors à Sarry

Les travaux des 16 maisons pour séniors se poursuivent dans le lotissement des Soranges mais sont ralentis en raison de problèmes de livraison de certains matériaux (tuiles, menuiseries...). L'objectif de la réalisation des 8 premières habitations est prévu pour fin 2022 et la réalisation de l'ensemble pour fin 2023.

Le cabinet médical

Les médecins Pauline Centinéo et Louis Duhamel transfèrent leur cabinet rue des Fosses en septembre (près du cabinet de kinésithérapie).

Urbanisme

Le Guichet Numérique

Vous souhaitez poser une clôture ou une fenêtre de toit, rénover la façade de votre habitation ou construire un garage, une habitation... ?

Tous ces projets nécessitent une autorisation préalable, accordée par le Maire de la commune.

Depuis le 1er janvier 2022, vous avez la possibilité de saisir l'administration par voie électronique pour toutes demandes d'autorisation d'urbanisme. Le portail est accessible 24h/24, 7j/7.

Une dématérialisation qui bénéficie aux particuliers comme aux professionnels. Chaque pétitionnaire constitue le dossier, élabore et rassemble les pièces, les dépose en ligne ou au service urbanisme, en suivant l'instruction de la demande. La décision sera notifiée après instruction.

Les étapes pour déposer une demande d'urbanisme :

- Créer son compte ou se connecter sur <https://franceconnect.gouv.fr>
- Choisir puis remplir le formulaire en ligne
- Joindre les documents numériques du dossier
- Soumettre le dossier à l'administration.

Particuliers : cliquez sur le lien suivant pour accéder au guichet numérique : www.chalons-agglo.fr/gnau/

Professionnels : cliquez sur le lien suivant pour accéder au guichet numérique www.chalons-agglo.fr/GNAU/Application/gnau-epro.html

Les pétitionnaires pourront continuer, s'ils le souhaitent, à déposer leur demande en version papier en mairie.

Projet de charte de gouvernance PLUI

Un projet de charte de gouvernance pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a été défini. Cette charte permet d'organiser la coopération entre les communes pour élaborer un projet de PLUI partagé par toutes. Elle précise notamment les différentes instances (de proposition, consultatives, opérationnelles, de pilotage, de validation...) ainsi que leur composition et le rôle de chacune d'elle. Le lancement de la procédure d'élaboration du PLUI est prévu au second semestre 2022.

L'année 2021 a vu un investissement important dans la modernisation de l'éclairage public avec le remplacement de 23 anciens luminaires par des appareils LED.

Par ailleurs, nos services ont procédé à un abaissement de la puissance lumineuse de nuit (entre 22h50 et 6h00) dans la Grande rue de Sarry. Cela sera généralisé dans chaque secteur équipé d'éclairage public de type LED.

Réduire l'éclairage public une partie de la nuit semble une évidence pour faire des économies d'énergie, protéger la biodiversité et alléger les finances publiques.

Une nouvelle consultation des entreprises a permis cette année de commander la rénovation d'une partie de l'éclairage de certaines rues de notre commune (rue du Thermot, rue des Auges et rue de l'Epine) ce qui représente le changement de 26 luminaires.

Voirie - Réseaux - Circulation

Les travaux suivants sont, entre autres, programmés :

- la réhabilitation de l'impasse de la Croix Vauthier y compris son éclairage public,
- la création de stationnements rue de l'Abreuvoir,
- l'accès au nouveau bâtiment des médecins rue des Fosses,
- diverses réfections d'avaloirs et de trottoirs,
- ainsi que la réalisation de couches de surfaces de certaines rues.

Ces travaux de réhabilitation seront, avec l'aide d'un maître d'œuvre, soumis à un appel d'offres sous la forme d'un MAPA (marché à procédure adaptée).

Pour faire suite à l'article paru dans le précédent numéro à propos des comptages routiers effectués sur la commune, vous trouverez ci-après les résultats des analyses de ces comptages :

Rue des Auges et rue des Jardins

La rue des Jardins, qui fait d'ailleurs l'objet d'une étude d'aménagement, voit un trafic d'environ 2200 véhicules par jour et bien supérieur à celui de la rue des Auges (environ 1200 VL par jour). Les vitesses relevées montrent sur les deux voies un respect des limitations par une grande majorité des usagers. Certains, et malgré l'état de la voirie, s'autorisent des excès qui nous amèneront à prévoir des dispositifs de ralentissement.

Rue du Thermot (école : sens unique)

Cette voie utilisée par environ 250 véhicules par jour est réglementée en zone de rencontre. La baisse des vitesses pratiquées montre aujourd'hui un fonctionnement majoritairement accepté.

Rue des Fosses

Environ 500 véhicules par jour sur cette voie. Des vitesses moyennes à la limite des 50 km/h et un non-respect de la signalisation amenant un ressenti d'insécurité.

Carrefour RD60/RD80

Ce carrefour récemment aménagé en carrefour giratoire (entre la Grande rue, la rue de l'Epine et la route de Sogny) est le principal lieu d'échange de la circulation routière. Plus de 5000 véhicules par jour utilise cet aménagement.

La Grande Rue (RD60)

Une traverse qui vient d'être complètement réhabilitée. Différents points de comptages des trafics et vitesses ont été réalisés amenant au constat que la majorité des véhicules (85% des usagers) respecte la limitation de vitesse dans les deux sens de circulation. Quelques vitesses excessives ont été relevées sur les 2500 véhicules utilisant cette rue chaque jour. Les services de police disposent de ces informations et sont susceptibles de verbaliser à tout moment.

Projet d'aménagement rue du Thermot, face aux écoles

Ce projet consiste à rendre les abords du groupe scolaire de Sarry plus agréables, mieux sécurisés, grâce à des aménagements tels que :

- des totems signalétiques,
- des radars et panneaux de prévention,
- des vasques de fleurs,
- un abri pour les parents entre les 2 écoles lorsque l'usage de ce lieu redeviendra possible (COVID et plan Vigipirate).

Des panneaux d'affichage d'informations sur la rue sont aussi prévus.

L'installation de *bancs de l'amitié* (multicolores), dans les cours de récréation, proposée par l'amicale des parents d'élèves (pour que les enfants qui se sentent un peu seuls puissent s'y asseoir et être rejoints par leurs camarades), pourrait être intégrée dans le projet aménagement.

Tous ces projets font l'objet d'une demande de subventions dans le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale, fonds européens) et auprès du Département.

Une présentation de ce projet a été exposée lors des conseils d'écoles.

Environnement - Cadre de vie

Le projet de panneaux photovoltaïques

Lors des consultations, l'idée de couvrir le toit de la salle des fêtes de panneaux s'est avérée de plus en plus difficile au regard du potentiel de production : ce bâtiment accueillant du public (ERP) est soumis à des normes plus sévères que les autres bâtiments (structure devant être renforcée, couverture du toit réduite par obligation de non-utilisation de 90 cm de toiture en bordure et autour des trappes de désenfumage). Ceci limite le nombre de panneaux, la production d'électricité et sa rentabilité. Le projet sur la salle des fêtes a donc été abandonné.

La toiture du club omnisports : de grande dimension 1200m², ce bâtiment peut accueillir 600m² de panneaux photovoltaïques sur sa face sud-est, la plus ensoleillée. La production potentielle annuelle est de 100KWc, la revente de cette production permet d'amortir l'installation en 9 à 10 ans, durée correcte pour ce type d'installation. Le contrat de rachat par Enedis est de 20 ans. Ensuite, il faudra contractualiser de nouveau avec un acheteur.

Cinq entreprises ont répondu à l'appel à concurrence.

Une négociation avec les trois entreprises mieux-disantes a été effectuée. Une entreprise locale ayant des références dans le secteur a été retenue. Ce projet sera géré dans un budget annexe, ne faisant pas appel au budget général de la commune.

Un prêt bancaire devrait couvrir en partie le financement de cette installation.

« Ici commence la Marne »

Le territoire est régulièrement confronté à des pollutions de ses cours d'eau et étangs, consécutives à des déversements de déchets ou produits chimiques directement dans les avaloirs de ses réseaux d'eaux pluviales. Rappelons que les eaux pluviales recueillies par les avaloirs sont connectées au milieu naturel récepteur (cours d'eau, étang, rivière, fleuve, mer, etc.). Un retour vers le milieu naturel, sans filtre, ni traitement... On imagine donc ce que cela donne lorsque des mégots, papiers et autres sacs canicrottes tombent dans ces avaloirs.

L'objectif de la campagne menée par Châlons Agglo en partenariat avec les communes du territoire consiste à « sensibiliser sur deux sujets en même temps : jeter ses mégots dans les égouts nuit à la qualité de l'eau et une pollution importante de l'eau est nuisible pour la consommation humaine » (*1 mégot = 500 litres d'eau contaminés*).

Des plaques fabriquées par l'entreprise Appert de Saint-Martin-sur-le-Pré "Ici commence la Marne" sont installées à différents endroits de l'agglomération. Un projet porté par la Jeune Chambre Économique et les directions de l'environnement et de l'eau de l'Agglo. Posées près des avaloirs d'eaux pluviales, ces plaques ont pour but de sensibiliser les riverains à l'impact de leurs déchets sur l'environnement : ne plus rien jeter dans les avaloirs.

Par exemple, à SARRY, des canalisations d'eaux pluviales ont dû être curées à la suite de nettoyage de matériels de maçonnerie.

Vingt plaques vont prochainement être installées à différents endroits sur notre commune.

Trois éléments sportifs

d'entraînement, vont être installés sur le terrain de sport le long du terrain multisports.

Le terrain de foot a été désherbé, aéré, semé, sablé et fumé. L'arrosage est nécessaire pendant la période sèche pour une bonne réussite de l'implantation du gazon.

Les animations organisées par la commission environnement & cadre de vie conjointement avec l'Amicale des fêtes

Le marché de printemps qui a eu lieu le dimanche 1^{er} mai, a rencontré un vif succès. Les paniers garnis tirés au sort ont fait deux heureux clients.

A venir : l'apéro gourmand prévu le vendredi 1^{er} juillet de 18h30 à 22h. Vous pourrez partager un verre entre amis et déguster quelques spécialités en écoutant *Middle Song*. Gageons un succès semblable à celui de 2021.

Environnement - Cadre de vie



Bel article dans le magazine CHALONS & MON AGGLO concernant l'obtention, par Sarry, du label Commune nature : 3 libellules pour l'engagement de notre commune en faveur de l'eau et de la biodiversité ! Il est rappelé que les obligations environnementales nous conduisent à cette évolution dans le métier d'entretien des espaces. Toutes les communes doivent s'y conformer. Cette distinction permet à nos concitoyens d'en prendre conscience.

A proximité du club omnisports, des saules ont été abattus ou fortement élagués car ils étaient devenus dangereux pour les bâtiments en cas de tempête. C'est une jeune entreprise de Sarry (Evasion Verte) qui a effectué le travail. D'autres arbustes sont replantés. Les rondins de bois récupérés ont été placés en guise de bancs dans l'espace des « hôtels à insectes », route de Sogny.

Le « récupérateur de gaz » ou « poste de refoulement », situé à l'angle de la rue du Bas avec la route de Sogny, va être prochainement protégé par une clôture occultante.

Les haies jouxtant la RD 60 menant à Châlons-en-Champagne étaient clairsemées par endroit. Plusieurs longueurs ont été remplacées avec des plants de troènes, résistants bien au salage et aux conditions de sécheresse.

Les abords de la route de l'Épine ont été débarnés d'un côté et ressemés. Le but est que l'eau de pluie ruisselante puisse être absorbée par l'espace vert et évite de descendre toute la rue pour engorger le réseau pluvial.

Cette année, la matinée environnement a été organisée conjointement par l'amicale des parents d'élèves et la commission Environnement et cadre de vie de la commune.

Ce samedi 21 mai, une trentaine de personnes (adultes et enfants) a nettoyé les alentours de la commune.

Merci à tous les participants !



Bâtiments

Un projet de rénovation de l'éclairage du court de tennis et badminton au COS est envisagé. Une étude préalable va être réalisée et les travaux pourraient être finalisés cette année. Le montant de cette opération est estimé à près de 20 000€.

D'autres travaux sont également prévus :

- Le renouvellement des alarmes dans les locaux de l'école, la bibliothèque et la mairie
- Plusieurs aménagements ou rénovations réalisés par le personnel communal :
 - restauration des toilettes de la bibliothèque
 - travaux de peinture au groupe scolaire et à l'Eveil
 - ...

Les travaux de l'église

Après avoir fait réaliser les travaux de toiture et de réfection de certaines maçonneries, l'étude de mise en accessibilité est maintenant en phase de validation par les services de l'État ; les travaux sont envisagés dès cette année.

Ils consisteront à la mise en place d'une rampe d'accès et d'un cheminement adapté depuis le parking de la salle des fêtes. Une réduction de la voie au droit de cet aménagement aura un impact sur la circulation des véhicules rue de l'Église et sécurisera l'ensemble des usagers (véhicules et piétons).

Le coût de l'énergie

La conjoncture actuelle, avec sa flambée des prix de l'énergie, nous amène à être encore plus vigilant sur les économies que la commune peut réaliser. Sur le plan de l'éclairage public, les candélabres Led permettent une modulation de l'éclairage en mode nuit. Pour les bâtiments, le chauffage est plus difficilement modulable. Sa gestion doit être revue en fonction de l'activité pratiquée, tout en assurant un minimum de confort.

Actuellement, les contrats d'énergie souscrits par la commune ont protégé des fortes hausses. Certaines communes sont contraintes de fermer des salles ou annuler des activités pour ne pas mettre en difficulté leurs finances. Afin d'éviter cette situation, il est impératif de chercher des solutions.



Le repas des aînés

Le 28 avril, 120 sarrysiens de plus de 65 ans se sont retrouvés, comme le veut la tradition pour un moment festif à la salle des fêtes Michel LAURENT. Ce moment de détente a permis de se retrouver après deux années très difficiles.

Le repas était organisé par la municipalité et l'animation était offerte par l'amicale des fêtes.

Affaires Sociales



Une collecte a été effectuée le 12 mars 2022 dans les rues de notre village au profit des restos du cœur et SOS bébé.

Pour les restos du cœur, environ 500 kg de denrées alimentaires ont été récoltés et 675 € de dons.

Pour SOS bébé, nous avons récolté environ 80 kg de denrées et 495 €.

Grâce à la motivation des membres de la commission des affaires sociales et les bénévoles qui nous ont prêté main forte, la collecte s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Une courte pause pour midi nous a permis de partager un petit pique-nique et de passer un bon moment.

Merci à tous les donateurs et rendez-vous l'année prochaine !

Des colis pour les plus de 80 ans

En début d'année, ne pouvant réunir les aînés, la municipalité de Sarry a remis un colis gourmand aux personnes de plus de 80 ans.

52 colis pour une personne et 33 pour 2 personnes, commandés au Petit Sarrysien, ont été distribués début février.

Comme chaque année, les personnes rencontrées ont apprécié l'attention mais aussi la visite des membres de la commission des Affaires sociales.



Lors du marché de Noël, organisé par l'amicale des fêtes, les membres des affaires sociales ont tenu un stand. La vente de cartes postales offertes par le club scrapbooking de Moncetz-Longevas, de livres et de différents objets, a permis de récolter 179,80 € et 422,50 € de dons.

De plus, la vente des sous-mains fabriqués par les enfants de l'école maternelle a rapporté 75 €.

Par ailleurs, l'Amicale des fêtes a fait don de la somme de 682 € (droits des places du marché de Noël).

Au total, plus de 1350 € ont été reversés au profit du Téléthon.

Par ailleurs, une cagnotte a été mise en ligne au profit du Téléthon, par l'activité de l'Eveil, Sarry Running.



ATTENTION CANICULE

Les personnes âgées ou vulnérables sont invitées à s'inscrire en mairie ou par téléphone (03 26 65 87 02).

Elles seront contactées par téléphone en cas de fortes chaleurs.

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)

Au niveau de la cantine, un projet de 2 services de repas distincts est à l'étude. Cela conduirait à un changement d'horaires des écoles. En effet, 15 minutes supplémentaires pendant la pause méridienne seraient nécessaires à la bonne réalisation de ce projet. Ce changement vise à améliorer les conditions d'accueil et de service pour les enfants pendant les repas.

Ce projet doit être présenté aux conseils d'écoles puis adopté par le conseil municipal.

Le projet définitif sera transmis aux parents.

Le prix de revient d'un repas, du service et de la garderie du midi est estimé à **7,20 €** pour la prochaine année scolaire.

La participation financière des parents est de **5,40 €** (tarif 2022-2023).

La différence, pour les 14.400 repas servis chaque année, représente près de **26.000 €**, supportée par la commune.

Affaires Scolaires

En raison du COVID, l'année scolaire a été perturbée par de nombreuses absences (près de la moitié de enfants ont contracté le virus), la fermeture des écoles et le distanciel combiné au présentiel. Le personnel municipal et les enseignants ont fait preuve d'une grande adaptabilité.

A l'école élémentaire, les évaluations nationales CP se sont déroulées durant la semaine du 7 mars. Les résultats sont très positifs dans l'ensemble.

A ce jour, les activités ont redémarré. En ce qui concerne la piscine, un seul créneau étant disponible, la priorité a été donnée aux CM2.

Les sorties ont repris également : piste routière, cinéma, bibliothèques de Sarry et Châlons.

Deux classes CM1 et CM2 ont participé au rallye de la liberté le 13 mai.

Des capteurs de CO₂ ont été installés dans chaque classe et à la cantine. Un tableau numérique interactif (TNI) ainsi qu'un ordinateur ont été remplacés.

Un carnaval a été organisé en commun avec l'école maternelle le 18 mars.

Une remise de dictionnaires aura lieu en juin pour accompagner les 27 élèves de CM2 qui vont entrer en sixième.

Dans le cadre de la liaison grande section de maternelle et cours préparatoire, Madame Standford (Directrice de l'école élémentaire et enseignante au CP) se rend chaque semaine le mardi matin à l'école maternelle et prend les enfants par demi groupe. Elle les prépare à la rentrée au CP et particulièrement à l'apprentissage de la lecture.

A l'école maternelle, l'ADETEEP (association départementale de transports éducatifs de l'enseignement public) est venue à l'école le jeudi 12 mai pour sensibiliser les enfants à circuler dans un bus. Cette animation a demandé beaucoup de préparation mais a été fort appréciée par les enfants et les parents présents.

Le 19 mai, Châlons Agglo a sensibilisé les enfants au recyclage et au tri des déchets.

Le thème « apprendre à travailler ensemble » sera ajouté au nouveau projet d'école.

Les activités périscolaires :

Ce dernier trimestre, le cirque et le hip hop ont été reconduits mais pas l'activité tennis, le nombre d'inscriptions étant insuffisant.

L'aide aux devoirs s'est poursuivie malgré une baisse de fréquentation.

La cantine et la garderie :

Une nouvelle personne a été recrutée à temps plein. Celle-ci fait également du ménage. Elle remplace deux personnes employées à temps partiel.

A la suite de la demande de parents, deux créneaux supplémentaires de garderie (7h30-7h45 et 18h-18h15) ont été mis en place en cours d'année. La fréquentation est très faible.

LE BUDGET PREVISIONNEL COMMUNAL

Comme chaque année, pour le 15 avril, nous devons présenter un budget équilibré aux services de la préfecture.

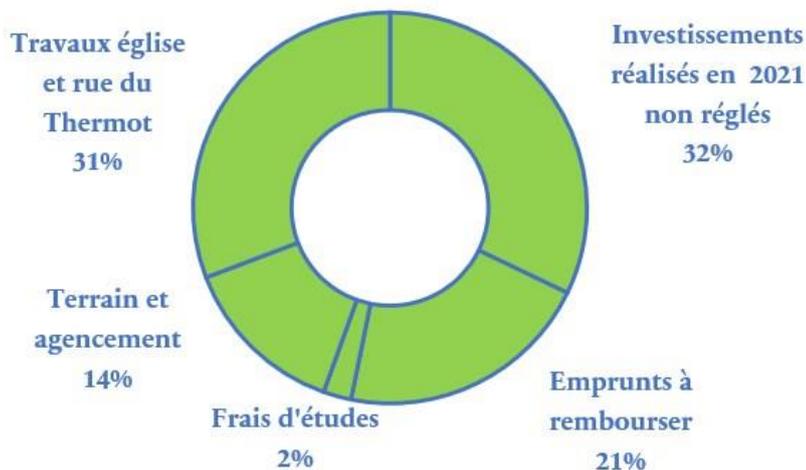
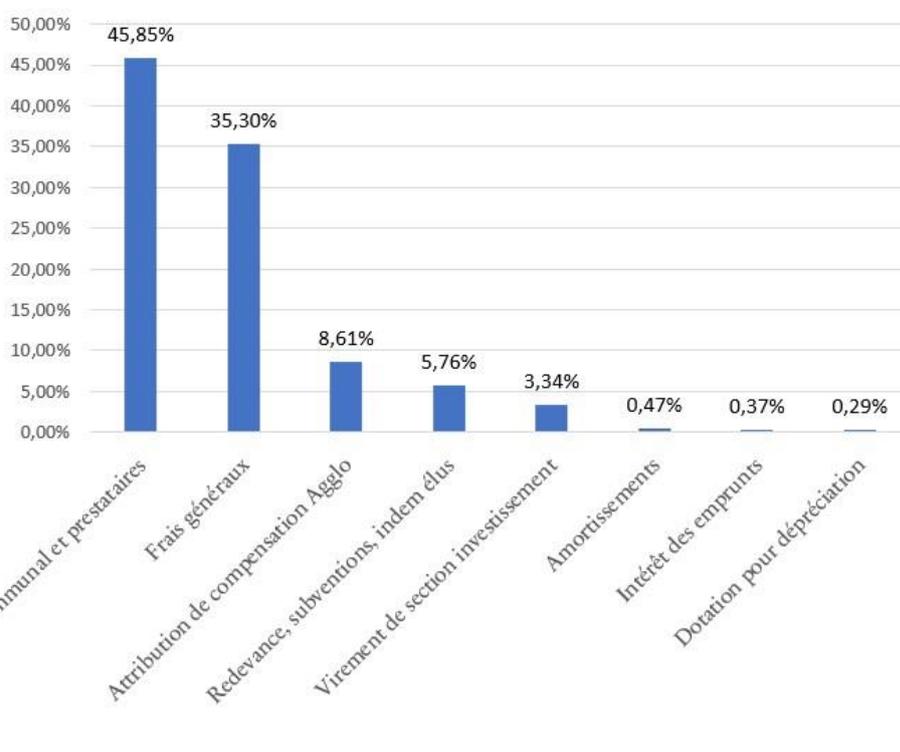
C'est lors de la séance du 4 avril que le conseil municipal l'a adopté.

Pour le préparer, la commission finances s'est donc réunie à trois reprises pour réfléchir sur l'optimisation des dépenses qui incombent à notre commune.

Finances

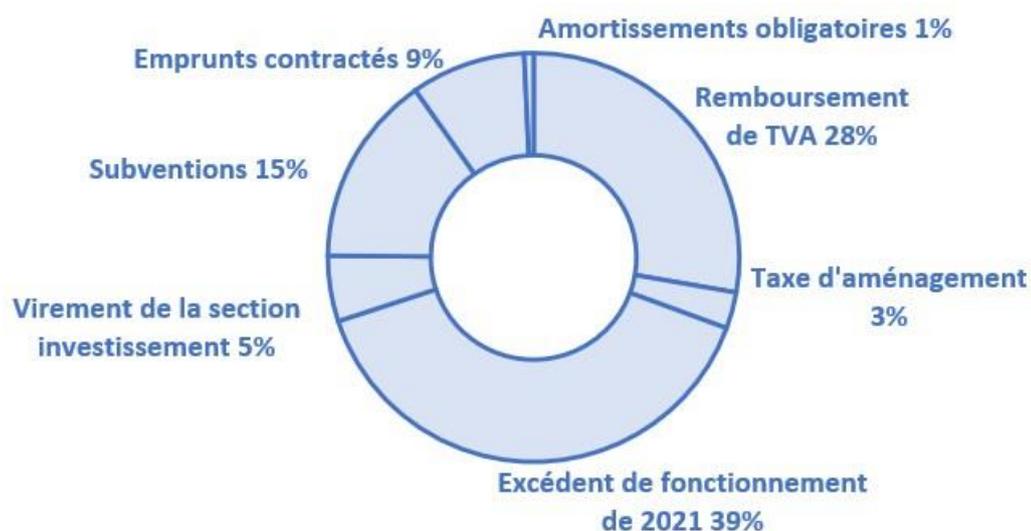
Les dépenses :

Des **charges de fonctionnement** d'ordre général (salaires, énergies, assurances, maintenances, réparations, entretien, etc...) font partie des dépenses obligatoires



Des **investissements** comme la réfection de l'église, la rampe d'accessibilité au cimetière... décidés par votre conseil municipal sont inscrits dans ce budget prévisionnel. Souvent, ces améliorations sont dictées par une mise aux normes de nos installations (accessibilité des personnes à mobilité réduite, mise aux normes actuelles de sécurité...)

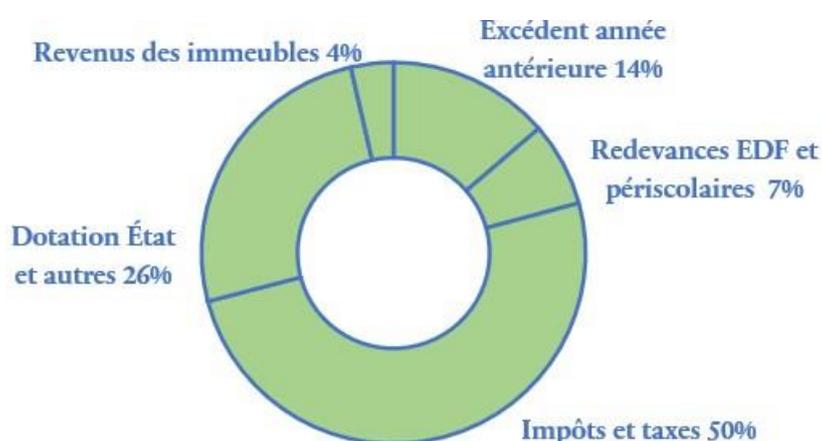
Les ressources :



Des recettes d'investissements telles que les subventions, les emprunts et les remboursements de TVA

Des recettes de fonctionnement (dotations d'État, produits des impôts, redevances et revenus divers qui représentent les ressources financières de notre village).

Les dotations d'État sont stables pour 2022.



Cette année, en prévision d'investissements, nous retrouvons dans ce budget, l'aménagement de la rue du Thermot face au groupe scolaire, le changement de candélabres, les volets de la mairie, de trois radiateurs de chauffage dans le gymnase et de l'éclairage de l'aire couverte du tennis.

Quelques autres investissements importants sont inscrits :

- Réfection du terrain de foot
- Climatiser au club omnisport
- Équipement fitness au terrain de sport
- Matériel pour les services techniques (groupe électrogène, tarière...)
- Vidéoprojecteur et Capteurs de CO₂ pour le groupe scolaire

En ce qui concerne les dépenses d'entretien (fonctionnement), il est prévu notamment : la remise en état des aires de jeux après passage de la commission de sécurité, la réfection de trottoirs et voiries... Pour les autres travaux, chaque poste budgétaire a été pourvu d'une enveloppe à gérer pour l'année, en accord avec le conseil municipal ou les commissions.

Le conseil municipal a décidé de **ne pas augmenter les taux d'imposition** cette année, malgré l'inflation des prix dans tous les domaines (énergie, services ...). Cependant, les bases d'imposition vont augmenter de 3,4 % (décision de l'État).

Nous devons continuer à surveiller nos dépenses, trouver des réponses pour maintenir les ressources budgétaires sans trop augmenter votre contribution, ceci pour tenir l'équilibre de nos finances. Une équation à plusieurs inconnues difficile à résoudre !

Les Sarrysiens se sont retrouvés entre voisins

Par petits ou grands groupes, la **fête des voisins** a été l'occasion attendue depuis des mois de se retrouver.

Selon les quartiers, certains se sont rassemblés le 20, le 21 ou le 22 mai 2022.

La météo était de la partie et dans plusieurs quartiers, les tentes ont été montées.

Chacun a apporté de quoi se restaurer, les discussions ont débuté et ensemble, ont contribué à refaire le monde, le village, le quartier !

Bravo à tous les participants

Sport - Culture - Loisirs

Forum des associations

Les activités des différentes associations ont retrouvé un rythme de croisière malgré un début d'année parfois compliqué et incertain dû aux conditions sanitaires à respecter. Remercions vivement tous les bénévoles qui œuvrent pour assurer le fonctionnement des associations et qui ont su s'adapter pour satisfaire au mieux tous les adhérents.

Nous vous donnons rendez-vous **le 3 septembre de 13h à 17h30** sur le parking de la salle des fêtes pour le forum des associations. Vous pourrez assister à différentes démonstrations et rencontrer les responsables des activités et des associations : club Omnisports, Eveil, Familles rurales des deux villages de la Blaise, Amicale des Fêtes, Conseil des jeunes, Association des parents d'élèves, les chasseurs, Sarry sécurisation RN44... Venez nombreux !

Les membres de l'**Amicale des fêtes** sont heureux de pouvoir reprendre leurs activités.

Ne pouvant organiser le spectacle de Noël pour les enfants à la salle des fêtes (COVID), des goûters et friandises ont été distribués aux enfants dans les classes. L'école remercie l'amicale des fêtes pour cette collation.

Le 26 mars, le carnaval s'est déroulé au départ de l'école, dans l'après-midi sous un magnifique soleil.

Le même jour, le loto organisé en soirée à la salle des fêtes, a connu une grande fréquentation.

Le 17 avril a eu lieu la chasse aux œufs de Pâques pour les enfants en maternelle.

Rendez-vous à **21h30 le 25 juin** au Jardin des Vignes pour la retraite aux flambeaux et les feux d'artifices au terrain de foot (tirés à 23 heures).

Les prochaines activités pour 2022 :

- le 4 septembre : brocante
(réservations les 24 et 31 août de 17h à 19h salle du Colombier)
- le 1er octobre : loto
- le 19 novembre : soirée beaujolais
- le 4 décembre : marché de Noël
- le 16 décembre : Noël des écoles

La bibliothèque municipale

Le 8 juin, a eu lieu le vernissage de l'exposition « l'activité manuelle à travers le livre ».

Les travaux réalisés par les enfants de l'atelier Sarrygolo, encadrés par Nelly DEROCHE et les bénévoles, ont ravi parents, élus présents.

L'exposition est ouverte jusqu'au **1er juillet** aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Lilian ADNOT a, durant ses années de scolarité à Sarry, puis au collège, participé à la vie de notre commune en étant un membre actif du conseil municipal des jeunes.

Depuis l'année scolaire 2020/2021, ce lycéen de dix-sept ans, est interne au sein du CREPS de Toulouse où il a intégré le Pôle France Bowling.



Un Sarrysien...

A l'âge de neuf ans, il fait ses premiers lancers au Bowling de Châlons et rejoint le Bowling club Châlonnais dans la foulée. L'apprentissage se fait le mercredi après-midi avec les entraîneurs et très vite il commence les compétitions. En 2019, il obtient les titres de champion de la Marne et du Grand Est. Il finit cette même année à la 5ème place au championnat de France dans la catégorie minime.

Très motivé, il présente un dossier pour intégrer le CREPS Bowling à Toulouse. Il accède au pôle France en septembre 2020 qui présente trois objectifs :

- La réussite scolaire et/ou l'élaboration d'un projet universitaire ainsi que le parcours professionnel qui s'y rattache,
- Sportif avec pour but une accession au Haut Niveau ; préparation pour les échéances internationales en relation avec l'équipe de France. Améliorer ses qualités technico-tactique, être capable de répéter la gestuelle ; développer des aptitudes mentales et comportementales nécessaires lors des compétitions,
- Enfin un parcours citoyen en menant des actions éducatives par la transmission des valeurs véhiculées dans le cadre de la pratique sont primordiales notamment en termes de respect de soi et de l'autre, persévérance ou de la tolérance.

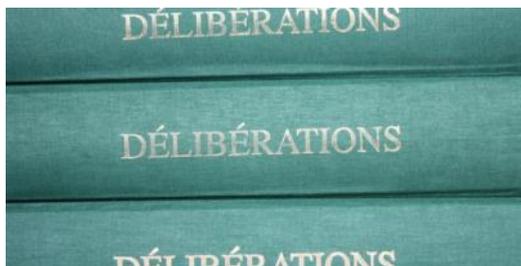
La saison 2021/2022 est marquée par un retour des joueurs sur les pistes ; la saison 2020/2021 a été complètement annulée en raison de la crise sanitaire mais Lilian a pu conserver l'accès à la piste pour s'entraîner plus pour revenir en force pour la nouvelle saison sportive.

Cette nouvelle saison sportive annonce de nouveaux objectifs. C'est pourquoi en septembre 2021, Lilian intègre l'équipe de France des moins de 19 ans avec pour objectif une sélection France pour les championnats d'Europe 2023 qui se dérouleront à Vienne. Il joue également cette saison avec l'équipe de Nationale 3 de son Club où il devient un joueur de référence.

Lilian a été sélectionné pour représenter la région Grand Est dans la catégorie Cadet au Trophée des ligues. C'est une compétition jeune où l'ensemble des sélectionnés régionaux s'affrontent. Avec ses coéquipiers, ils ont représenté au mieux la région en terminant premiers de la compétition.

Toujours très motivé vous pouvez le voir sur les pistes du bowling de Châlons, où il s'entraîne pendant les vacances tous les soirs. Il organise également des séances d'entraînement, l'été, pour les sportifs du club. Vous pouvez le suivre sur les réseaux sociaux, Instagram @lilianadnot, Facebook @lilianadnot et Twitter @lilian_adnot.

Lilian nous livre quelques règles au bowling pour les novices : « Une partie de bowling se déroule en 10 frames (10 tours). A chaque frame, le joueur dispose de 2 lancers pour essayer de faire tomber un maximum de quilles. Les joueurs participent chacun leur tour à chaque frame. Si vous faites tomber toutes les quilles du premier coup, c'est un "strike". Le score maximum que vous pouvez donc atteindre au bowling est de 300 points (ce qui équivaut à 12 strikes successifs). Mais il va falloir s'entraîner et avoir quelques années de pratiques pour faire un 300, personnellement je ne l'ai encore jamais fait mais j'espère prochainement battre mon record de 277. »



Les délibérations du conseil municipal sont consultables en mairie, sur le tableau prévu à cet effet dans le hall d'accueil et sur <http://sarry-champagne.net/le-conseil-municipal.html>

Les délibérations du conseil municipal

23 février 2022

- Accord cadre de prestations intellectuelles pour les « diagnostics sur les ouvrages d'art » - constitution d'un groupement de commandes
- Autorisation budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le budget primitif
- Débat d'orientations budgétaires

4 avril 2022

- Compte de gestion 2021
- Compte administratif 2021
- Affectation du résultat 2021
- Vote des taux 2022
- Budget primitif 2022
- Provision pour créances douteuses
- Mise en place de la part CIA (Complément Indemnitaire Annuel) au sein du RIFSEEP
- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Mise à disposition de la Direction des Infrastructures aux communes membres de la Communauté d'Agglomération

9 mai 2022

- Décisions modificatives (budget communal)
- Versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe
- Budget annexe – souscription d'un prêt à moyen terme
- Budget annexe – souscription d'un prêt à court terme
- Convention de servitude avec ENEDIS – implantation canalisation électrique souterraine

13 juin 2022

- Tableau du conseil municipal – mise à jour
- Formation des commissions communales suite à modification du tableau du conseil municipal de mai 2020
- Constitution de la commission d'appel d'offres suite à modification du tableau du conseil municipal de mai 2020
- Désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle communale – lancement d'une enquête publique et nomination d'un commissaire enquêteur
- Tarifs cantine 2022-2023
- Organisation et tarifs des services périscolaires 2022-2023
- Budget annexe communal – souscription d'un prêt à court terme
- Budget annexe communal – souscription d'un prêt à moyen terme
- Budget annexe communal – mise en place d'une ligne de trésorerie





Une association Châlonnaise à découvrir

L'Association d'Insertion pour le Travail et le Retour vers l'Emploi a pour but et pour mission d'accompagner des personnes en précarité, loin du monde du travail, pour leur donner confiance en elles, les former et les aider dans leur recherche d'un emploi durable. Cet accompagnement se fait dans un cadre professionnel où les personnes accueillies ont un statut de salariés en insertion. **AITRE est donc aussi une entreprise en même temps qu'une association.** Cette activité économique se caractérise par la récupération de vêtements, vaisselles, livres, jouets, par leur réhabilitation et leur vente dans **la boutique 7, rue Léon Bourgeois à Châlons.**

Vous pouvez aider l'association AITRE ABI51...

- En étant **donateur de vêtements, textiles, chaussures, livres, vaisselles, jouets et articles de puériculture.** Vous pouvez les apporter directement à l'**atelier 8, impasse des Mathurins**, ou pour les textiles et chaussures dans la **benne rose située place du Commerce.** C'est par vos dons, de qualité, que vous alimentez notre activité économique. Merci aux donateurs actuels ! Poursuivez !



- En étant **client de notre boutique**, vous contribuez à donner du travail à nos salariés en insertion. Si les prix pratiqués permettent aux personnes à faible revenu d'obtenir des articles de qualité à petits prix, la boutique est ouverte à tous, notamment, à ceux qui soucieux de « l'environnement » et de la gestion des biens usagés prennent l'habitude d'acheter de la « seconde main ».

- Aitre accueille aussi **des bénévoles** pour apporter leur compétence, sur une demi-journée par semaine, au côté des encadrantes, pour s'associer au travail de l'atelier, en boutique ou à certaines formations : tri, classement des livres, alphabétisation par exemple.
- Enfin Aitre est une association d'intérêt général. Vous pouvez l'aider en faisant **un don en numéraire** qui bénéficie d'un crédit d'impôt de 66 % (un don de 30€ vous coûte au final 10€). Vous pouvez aussi faire votre don directement sur le **site www.aitre.fr**



Nous proposons d'insérer dans notre bulletin, les informations concernant l'état civil des personnes résidant dans la commune.

Cependant, nous précisons que nous ne diffusons pas les données enregistrées par les services d'état civil pour lesquelles nous avons eu un refus de la part des familles.



État civil

Naissances

14 novembre 2021	AOUINI Issam
21 décembre 2021	DEIDO ESSOUKAN Ilana
31 janvier 2022	SAVELLI Emie
20 mars 2022	SCHWOB William
20 avril 2022	GARCIA Jonas

Décès

12 novembre 2021	TRIBOUT Simon	20 novembre 2021	MIRANDEL Edith
15 décembre 2021	GALLOIS Hubert	15 décembre 2021	GALLOIS Sylvain
25 janvier 2022	EVARD Jean	1 ^{er} février 2022	ARNOULT Liliane
5 février 2022	PIETREMENT Jacques	7 avril 2022	BOSSUS Jean-François
8 avril 2022	LETOULLAS Maurice	24 avril 2022	MAURY Jacqueline
3 mai 2022	FONTES Joël	13 mai 2022	ALBAUT Annick
23 mai 2022	MIRBEL Ghislaine	5 juin 2022	BERTHELOT Roger

Mariages

5 mars 2022	LORNE Bruno et MATHIEU Sylvie
21 mai 2022	BEZIER Alexandre et MAUUARIN Virginie
28 mai 2022	MAILLET Pierre et LENFANT Mathilde
4 juin 2022	VOISIN DIT LACROIX Julien et IATTONI Elodie

La recette

Gâteau à la crème pâtissière sans cuisson

- Mélanger le lait avec le sachet de crème, la fouetter quelques minutes pour la faire épaissir
- La mettre au réfrigérateur 15 mn
- Ensuite, la sortir et la battre au batteur pour l'aérer puis ajouter le rhum
- Prendre un plat rond de 18 cm de diamètre et 8 cm de haut
- Pour faciliter le démoulage, le garnir d'un film étirable
- Superposer des couches de crème et de palmiers en finissant par la crème
- Mettre au frigo environ 2 heures
- Écraser le reste des palmiers et en badigeonner les faces et le contour de la préparation avant de le servir

Ingrédients

- 1/2 l de lait écrémé
- 2 paquets de palmiers
- 1 sachet de crème pâtissière à froid
- 1 cuillère à soupe de rhum



Régalez-vous

Cet espace est réservé
aux listes
représentées
au sein
du Conseil Municipal.

Tribune libre

Ensemble pour l'avenir de Sarry

Depuis le démarrage du mandat municipal en 2020, l'association culturelle n'a pas repris ses activités, malgré la volonté, à ce moment-là, d'une personne pour reprendre la présidence.

L'association va finalement être dissoute. Le solde bancaire est d'environ 11 000 €, provenant essentiellement de subventions communales.

Les anciens membres de l'association ont décidé d'investir pour :

- la salle du Colombier : tables et chaises
- l'aire de jeu : un jeu supplémentaire enfant
- du matériel à la bibliothèque Germaine MAILLET
- deux spectacles proposés aux écoles

À savoir que certaines activités de l'association ont été reprises par l'Amicale des fêtes (marché de Noël, animation de juillet...).

Merci à tous les bénévoles qui ont œuvré durant ces années.

*Les élus de la liste
Ensemble pour l'avenir de Sarry*

Sarry C'est Vous

Que de regrets !!!

Après la disparition l'an passé de l'association « Sarry Humour » qui mettait en valeur notre commune comme capitale du rire, c'est au tour de la commission culturelle qui est contrainte d'arrêter ses activités par manque de bénévoles. En effet après plus de 20 ans d'existence, près de 300 manifestations (entre 12 et 15 par an) cette association va cesser toutes activités en ce mois de Juin 2022.

Rappelons-nous que cette commission culturelle organisait des manifestations importantes comme les « journées 1900 », « les années 60 » qui ont eu de très beaux succès mais aussi les manifestations d'été avec concerts, barbecues, spectacles et celles de fin d'année avec les concerts et les marchés de Noël ainsi que de nombreux salons divers et variés : peintures, champignons, maquettes, girouettes, oiseaux et bien d'autres... Tout cet élan culturel qui faisait de Sarry une commune vivante et animée sans qu'elle ne sombre en village dortoir durant toutes ces années.

Regrets donc que des sarrysiens ou des élus n'aient souhaité continuer à faire vivre cette commission avec de nouvelles idées qui va désormais rester souvenir.

Et pourtant on sait tous que la culture est une valeur de rassembler.
Oui, que de regrets... Et bon été à tous !

Bruno Brémont

MAIRIE de SARRY : tél. : 03 26 65 87 02 - courriel : contact.mairie@sarry-champagne.net

ouverture au public : mardi de 13h30 à 17h30

vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

LES NOUVEAUX ARRIVANTS sont invités à se présenter en mairie pour une première prise de contact qui facilitera toutes les démarches administratives ultérieures. Dites-le à vos nouveaux voisins !

RECENSEMENT MILITAIRE : les garçons et filles de nationalité française doivent se présenter en mairie au moment de leur 16ème anniversaire pour leur future participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Informations pratiques



ECOLES : le groupe scolaire Jacques-Yves Cousteau, 14 rue du Thermot accueille les enfants de Moncetz-Longevas et Sarry avec les services annexes : garderie matin, midi, soir, cantine à midi (tél. 03 26 26 54 04)

Ecole maternelle : tél. 09 60 41 78 34 - Ecole élémentaire : tél. 03 26 64 55 58

POINT POSTE : «le Petit Sarrysien», place du Commerce - tél. 03 26 64 51 51 - Opérations possibles :

Courrier, colis : achat de timbres, de prêt-à-poster, d'emballages prépayés Colissimo, dépôt de lettres et colis (y compris recommandés). Retrait des instances : lettres recommandées et paquets.

Services financiers : retrait d'espèces sur CCP.

Bureau de poste, le plus proche : Croix Dampierre à Châlons, tél. 03 26 26 31 60

TRANSPORTS URBAINS : SITAC : Agence : Place Mgr Tissier à Châlons – tél. 03 26 69 59 00

Penser à constituer une demande de carte SITAC pour les enfants scolarisés. Rechargements disponibles au Petit Sarrysien.

CULTE : Paroisse St François de Sales des Mothées

Rue de l'église - 03 26 68 04 62 - les.mothees@wanadoo.fr - chalons.catholique.fr/paroissedesmothees

VIE PRATIQUE :

Appel d'urgence européen : le **112**, SAMU : le **15**, POLICE : le **17**, POMPIERS: le **18**,
Commissariat de Châlons : 03 26 66 27 27

Centre anti-poisons de Nancy : le **03 83 32 36 36**

Médecin, dentiste et pharmacien de garde les dimanches et jours fériés : le 15

ASSAINISSEMENT : astreinte au **09 69 32 35 54**

EAU POTABLE : **03 26 68 25 55** pendant les heures de bureau (8h - 12h et 13h30 - 18h) et en dehors de ces horaires, de jour comme de nuit : tél. **06 87 74 78 71**.

TRI ET VALORISATION DES DECHETS : n° vert 0800 875 615 (appel gratuit).

- ordures ménagères « ordinaires » : bac roulant gris : collecte le lundi

- emballages à recycler : sacs transparents jaunes : ramassage le vendredi

- déchets verts, de cuisine et restes de repas : bac vert : ramassage le jeudi (toute l'année)

- le verre et le papier : en apport volontaire dans les conteneurs mis à disposition (centre commercial et route de Sogny).

- les piles usagées : à rapporter à votre commerçant habituel ou à déposer dans les bacs à la mairie ou à l'école.

- déchèterie : chemin des grèves à Châlons – tél. 03 26 21 77 85 (pour y déposer encombrants, gravats, branches et souches d'arbres, matériels électroménagers, téléviseurs, peintures, produits chimiques...), ouverte du lundi au samedi 9h à 19h et le dimanche de 9h à 13h. Pensez à vous munir de votre carte d'accès sinon, demandez-là à Châlons Agglo.

Pour les objets ou vêtements dont vous voulez vous séparer, mais pouvant être réutilisés, contactez :

- ABI Meubles 51 – tél. 03 26 65 30 01 – 8 impasse des Mathurins à Châlons.

Conteneur : place du Commerce.

- Emmaüs : Courtisols – tél. 03 26 70 09 14 ou Tours-sur-Marne – tél. 03 26 58 61 81.

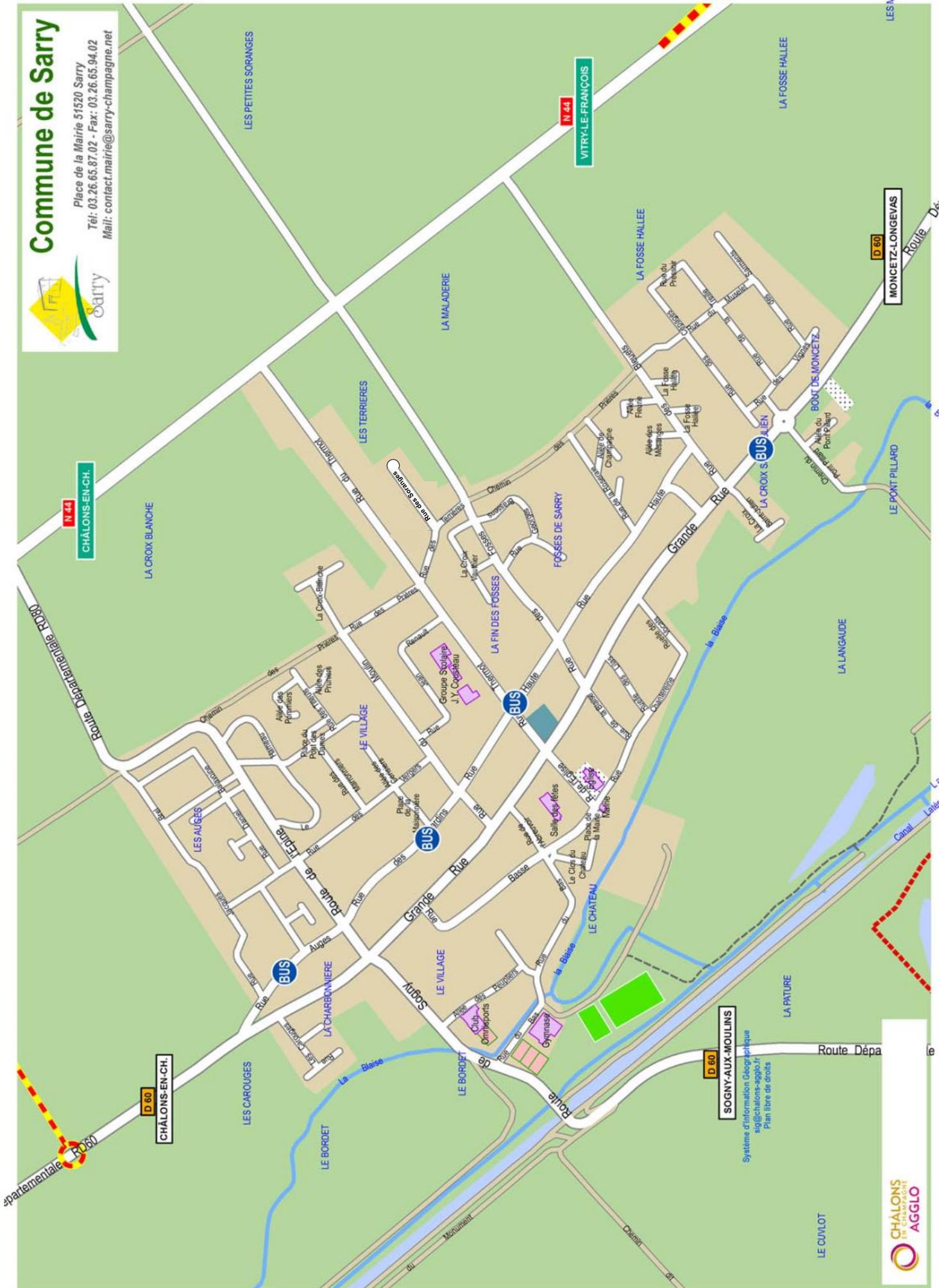
- Secours Populaire – tél. 03 26 21 16 29 l'après-midi – cité Tirlet à Châlons.

- Croix Rouge – tél. 03 26 68 08 16 – 45 Bis, avenue du Général De Gaulle à Châlons.

Enfin, les médicaments périmés ou que vous n'utilisez plus, ainsi que les anciennes radios, sont à rapporter à la pharmacie.

Commune de Sarry

Place de la Mairie 51520 Sarry
Tél: 03.26.65.87.02 - Fax: 03.26.65.94.02
Mail: contact.mairie@sarry-champagne.net



SOGNY-AUX-MOULINS
D 60

Route Départementale
Système d'information géographique
sig@châlons-agglo.fr
Plan libre de droits



2023 : vers une nouvelle organisation de la collecte des déchets

Pour maintenir un service public de qualité, harmonisé au sein de tout le territoire, et répondre aux nouvelles mesures réglementaires, sans augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Châlons Agglo encourage ses habitants à réduire le volume des déchets ménagers résiduels déposés dans les bacs gris, ceux qui coûtent le plus cher à valoriser, par de nouvelles règles de tri qui seront mises en place **dans le courant de l'année 2023**.

Les modalités détaillées de mise en œuvre de ce nouveau dispositif de collecte vous seront expliquées dans les mois à venir. Voici une synthèse :

En direct de Châlons Agglo

Le financement du service :

- Maintien du financement du service par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
- Pas de passage à la tarification incitative sur le principe du pollueur-payeur, en fonction de la fréquence ou du poids de la poubelle.

Les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, marcs de café...) : **les bacs verts**

- Les foyers qui disposent déjà d'un bac vert continueront à l'utiliser pour cette collecte.
- Collecte du bac une fois par semaine.
- Les déchets verts de jardins seront autorisés en mélange avec les déchets alimentaires dans la limite du volume du bac.
- Le surplus sera à déposer dans l'une des huit déchèteries de Châlons Agglo.

Les emballages et les papiers : **les bacs jaunes**

- Mise à disposition de bacs jaunes de volume unique (240 litres) par Châlons Agglo.
- Collecte tous les 15 jours
- Utilisation des sacs jaunes exclusivement réservée aux habitations où l'espace de stockage sera insuffisant pour accueillir le bac jaune.
- Simplification du geste de tri.
- En plus des bouteilles et des flacons en plastique, des emballages en carton, en acier et en aluminium, et des briques alimentaires, obligation dès le 1^{er} janvier 2023 de trier tous les emballages ménagers en plastique (barquettes, pots de yaourts, suremballages alimentaires et de bouteilles...).
- Collecte en mélange des papiers-journaux-magazines et des emballages dans les bacs jaunes (tous ces emballages et papiers seront ensuite triés en fonction de leur filière de valorisation).

Le verre : pas de changement : collecte dans en apport volontaire

Les objets encombrants :

- Maintien de la collecte en déchèteries.
- En cas d'impossibilité de déplacement, collecte au domicile après prise de rendez-vous avec l'opérateur de collecte.

Les déchets ménagers résiduels : **les bacs gris**

- Une fois la poubelle libérée des déchets alimentaires et des déchets recyclables ou autre déchets volumineux à déposer dans les déchèteries, au final peu de choses seront déposées dans le bac gris.
- Pas de déchets odorants (déposés dans le bac à déchets alimentaires), hormis les couches (à bien enfermer dans un sac poubelle hermétique).
- Collecte une fois tous les quinze jours et pour les immeubles qui resteront collectés deux fois par semaine).
- Pas de modification du volume du bac gris possible sans justificatif de changement de la composition du foyer.



La chasse aux œufs de Pâques

Marché de printemps le 1^{er} mai

Le repas des aînés le 28 avril



La fête des voisins
le 21 mai



Le carnaval le 26 mars



La matinée Environnement le 21 mai

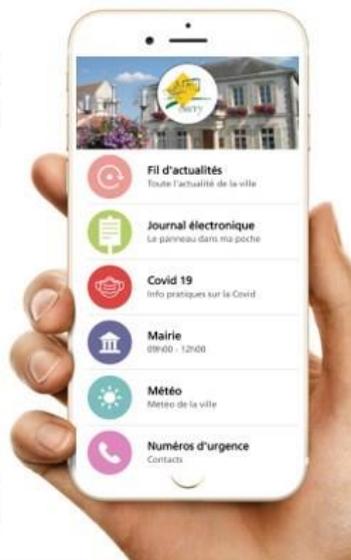
Le poulailler au collège Jean Moulin



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **SARRY**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux



Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
Puis sélectionnez SARRY



Nouvelles fonctions : Retrouvez les commerçants, services et les associations sarrysiennes sur l'application